

POINT DE SITUATION au 29/12/2021

Pour faire face aux deux vagues simultanées des variants Delta et Omicron, le Premier ministre Jean Castex a annoncé une adaptation des mesures sanitaires en vigueur.

Vaccination

- **Dès le 28 décembre, le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois** après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus depuis le 24 décembre 2021.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans depuis le 22 décembre 2021.

« Pass sanitaire »

Un projet de loi sera soumis au Parlement pour **transformer le « pass sanitaire » en « pass vaccinal » à compter du 15 janvier**. Il vise aussi à durcir les conditions de contrôle et de sanction contre les faux « pass ».

Milieu professionnel

- **Dès le 3 janvier, le recours au télétravail sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minimum par semaine et quatre jours quand cela est possible.**
- Report de toutes les cérémonies de vœux en janvier.

Rassemblements & loisirs

À partir du 3 janvier et pour trois semaines :

- Les jauges seront rétablies pour les grands événements : 2000 personnes en intérieur, 5000 personnes en extérieur.
- Les concerts debout seront interdits.
- Dans les cafés et les bars, la consommation debout sera interdite.

Jusqu'au 24 janvier inclus, les discothèques ont interdiction d'accueillir du public. Cette interdiction s'applique jusqu'à la même date aux activités de danse dans les établissements recevant du public, tels les restaurants ou les bars.

Gestes barrières

- **Le port du masque, déjà obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public, sera étendu à certains centres-villes.**
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'**aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.**
- Les **gestes barrières devront être scrupuleusement respectés** pendant les fêtes de fin d'année : éviter les embrassades, porter le masque, aérer régulièrement les lieux clos, etc. Il est, par ailleurs, recommandé d'**éviter les grands rassemblements** : moins on est nombreux, moins on prend de risques.

Déplacements

- **Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance.** Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.
- Par ailleurs, pour faire face à la propagation du variant Omicron, **la classification des pays, définie sur la base des indicateurs sanitaires a évolué, avec l'ajout d'une classification pays « rouges écarlates ».**